

# 2025 | Report tournées de ramassage des ordures ménagères

## Semaine avec jour férié du

• 11 > 15 août

Communes		Tournée habituelle du	Avancée le (assurée sur la même semaine)
Alan		vendredi	jeudi
Aurignac		vendredi	jeudi
Bachas		vendredi	jeudi
Boissède		vendredi	jeudi
Boulogne-sur-Gesse		jeudi	mercredi
Cazeneuve-Montaut		vendredi	jeudi
Ciadoux	Bas RD 17**	jeudi	mercredi
Clarac	Sauf Spéhis**	vendredi	jeudi
Escanecrabe	Bas RD 17**	jeudi	mercredi
Labarthe-Inard		vendredi	mercredi
Larcan		mercredi	mardi
Latoue		mercredi	mardi
Lespiteau		jeudi	mercredi
L'Isle-en-Dodon		vendredi	jeudi
Martissère		vendredi	jeudi
Mirambeau		vendredi	jeudi
Molas		vendredi	jeudi
Montbernard	Village Bas**	vendredi	jeudi
	Point-tri + stade**	jeudi	mercredi
Pointis-Inard		vendredi	mercredi
Puymaurin		vendredi	jeudi
Régades		jeudi	mercredi
Rieucazé		jeudi	mercredi
Saint-Elix-Séglan		vendredi	jeudi
Saint-Gaudens	- Bacs jaunes (emballages et papiers)	mardi	<b>ANNULÉE</b>
	- Serres de Cazaux et de Nérous	mercredi	mardi
	- Centre-ville (ceinture bd Bepmale à Charles de Gaulle et intérieur) - Résidences Rue des Fontaines (Jardins de Pyrène, Fontaines du Cagire, Cosilodge) - Secteurs Lanta et Cité des Artistes - Secteur Saudet ** (cf plans sur site Internet)	vendredi	jeudi
Saint-Ignan	Tout le village sauf D75 b du Quartier Peyrouzes de Lodes jusqu'à l'Essor**	mercredi	mardi
Saint-Laurent sur Save	Bord RD 17 vierge	jeudi	mercredi
Saint-Marcet		mercredi	mardi
Saint-Pé-Delbosc	Village + Bas RD 17	jeudi	mercredi
Samouillan		vendredi	jeudi
Saux-Pomarède		mercredi	mardi
Terrebasse		vendredi	jeudi
Valentine		jeudi	mercredi

## RAPPELS

**Usagers collectés en porte à porte :** présenter le bac la veille au soir de la collecte.

**Les horaires de passage** sont susceptibles de varier.

**Professionnels :**  
Les collectes sont susceptibles d'être reportées à un jour différent de celui de la commune d'implantation.  
Nous contacter au 05 61 67 98 42.

\*\* autres secteurs de la commune maintenus aux jours habituels

Secteurs collectés par quinzaine le mercredi en semaine impaire sur d'autres communes que celles indiquées ci-dessus : Collectes réorganisées sur la période du 7 au 28 juillet et du 4 au 23 août, pour les assurer les semaines avant et après la semaine habituelle qui contient le jour férié (14 juillet et 15 août).

